

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice	11	L'an deux mille vingt-quatre, le trois du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la Commune de GRAMMOND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. CARTERON Patrice, Maire.
présents	8	
votants	8	

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 septembre 2024

PRESENTS : MM et MMES CARTERON P. VILLARD C.
SEON J. BEYNEL M. GREGOIRE B. BONNIER P. GRANJON
X. VACHON T.

EXCUSÉS : POINT L. GIANDOLINI D. PADEL S.

Secrétaire élu pour la durée de la session : GREGOIRE B.

OBJET : LOCATION DU CHAPITEAU COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été fait l'acquisition d'un chapiteau de 6 m x 5 m en 2019. Ce dernier est loué aux particuliers de la commune ainsi qu'aux associations de la commune et celles de l'extérieur.

Il propose de réviser le tarif de cette location.

Les autres modalités de locations resteraient identiques. Pour rappel, les voici :

- Au retrait du chapiteau, un chèque de caution sera demandé. Il ne sera pas encaissé.
- Au retour du chapiteau, un titre sera émis et adressé au locataire.
- A l'encaissement du titre et si le matériel a été rendu sans détérioration, le chèque de caution sera restitué.
- En cas de dégradations, le chèque de caution sera encaissé.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de réviser le tarif de la location du chapiteau communal. Les autres modalités de locations énoncées dans l'exposé restent identiques.

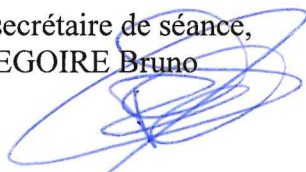
FIXE le tarif de la location à 70 € pour les particuliers, gratuite pour les associations de la commune et 90 € pour les associations extérieures. Le montant de la caution reste à 500 €.

PRECISE que ces montants sont valables à compter du 3 octobre 2024.

Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,
GREGOIRE Bruno



Le Maire,
P. CARTERON



Transmis au représentant de l'Etat le 15/10/2024

Publié le 15/10/2024